

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet - 19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00

Vendredi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00

Samedi :

9 H 00 . 12 H 00

Agenda :

Commission Promotion de

IArbitrage : Mercredi 7 Octobre 2020 à 19 H 15

Réunion des Observateurs : Jeudi 8 Octobre 2020 à 19 H 30

Bureau District : Mardi 13 Octobre 2020 à 9 H 30

Commission Féminisation : Mercredi 14 Octobre 2020 à 18 H 00

Commission Communication : Samedi 17 Octobre 2020 à 9 H 30

Commission de Formation, Prévention, Solidarité : Vendredi 23 Octobre 2020 à 17 H 00

Sommaire

Infos.....p 1 et 14

Procès-verbauxõ õ õ p 3 à 13

Partenaires institutionnelsõ p 15

Partenaires privésõ .. p 16 . 17 - 18 - 19 . 20 . 21 . 22 et 23

REPRISES
U7 Æ U9 et U11

SAMEDI 3 OCTOBRE 2020





FRAIS D'ARBITRAGE

Match DEPARTEMENTAL U15 È D2 : FC COSNAC / A3VO du 25/01/2020 :

Arbitre : Mr PAULET Corentin.

Les frais d'arbitrage soit 49,00 " seront débités par moitié, soit 24,50 " au club d'Allasac (club support A3VO) pour crédit à Mr PAULET Corentin.

De plus, les frais de dossier d'un montant de 10 " seront débités au club d'Allasac (club support A3VO).

Match DEPARTEMENTAL U13 : AS ST PANTALEON / AS MEYSSAC du 22/02/2020 :

Arbitre : Mr PAULET Corentin.

Les frais d'arbitrage soit 49,00 " seront débités par moitié, soit 24,50 " au club de l'AS St Pantaléon pour crédit à Mr PAULET Corentin.

De plus, les frais de dossier d'un montant de 10 " seront débités au club de St Pantaléon.

*Le Secrétaire Adjoint
D. DECHERF*

*Le Secrétaire Général
C. FARGES*





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 24 Septembre 2020

Présents :

Président : M. LAFLAQUIERE Luc.

MM. CHASTANG Damien . DUPUY Hervé . JUGIE Christophe . LAVAL Jacques.

Assiste : M. BESSE Franck.

Excusé : M. JAMALI Zak.

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à partir de la parution du Procès-Verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.

1/ ETUDE DES DOSSIERS MUTATIONS ARBITRES :

M. ADGIE Jacques È licence n° 1129333729 :

Licencié à l'US DONZENAC la saison dernière, souhaite s'engager dans un autre club.

Concerne un club régional, à traiter par la Ligue, la Commission ne pouvant statuer (Article 8 du Statut de l'Arbitrage), elle invite l'intéressé à se rapprocher de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

M. ROUHAUD Olivier È licence n° 160527396 :

Licencié au CA BRIGNAC la saison dernière, demande à être rattaché au club de LAUVEZERE MAYNE FC.

La Commission ne peut donner suite à cette demande car ce changement de club ne rentre pas dans le cadre l'Article 32 du Statut de l'Arbitrage.

Indépendant 2 saisons : 2020/2021 et 2021/2022.

2/ MUTES SUPPLEMENTAIRES 2020/2021 :

Selon la liste des clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la Saison 2020/2021 d'après l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage (cf. PV Commission du 2 Juin 2020), les clubs concernés doivent indiquer le choix de l'équipe pouvant en bénéficier.

En l'absence de réponse, la répartition se fait sur l'équipe au plus haut niveau hiérarchique.



- US LANTEUIL . 1 muté supplémentaire (équipe D1)
- ES USSAC . 1 muté supplémentaire (équipe D1)
- AC VARETZ . 1 muté supplémentaire (équipe D1)
- ENT DES BARRAGES DE LA XAINTRIE . 1 muté supplémentaire (équipe D1)
- ENTENTE SR3V . 1 muté supplémentaire (équipe D1)
- AS JUGEALS/NOAILLES . 1 muté supplémentaire (équipe D2)
- FC OBJAT . 1 muté supplémentaire (équipe D4)
- ENT TROCHE/VIGEOIS . 2 mutés supplémentaires (équipe D2)
- AS ST VIANCE . 1 muté supplémentaire (équipe D3)

3/ SITUATION DES CLUBS REGIONAUX :

La situation des clubs régionaux est abordée.

4/ SITUATION DES CLUBS DEPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE AU 31 AOUT 2020 :

La Commission procède à l'étude de la situation des clubs départementaux au 31 Août 2020.

Cette situation est PROVISOIRE sauf en ce qui concerne les RENOUVELLEMENTS (date limite dépassée) qui ne seront plus pris en considération au titre du Statut.

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 Janvier 2021 pour se mettre en règle en présentant des candidats qui devront avoir réussi leur examen de formation initiale au plus tard à cette date.

Tous les arbitres qui ont effectué une demande de licence sont pris en compte. Les arbitres comptant au titre de l'Article 35 sont également comptabilisés.

La Commission rappelle que tous les arbitres doivent faire valider leur dossier médical pour obtenir la délivrance définitive de leur licence. En l'absence de validation médicale, la licence ne pourra pas être délivrée et l'arbitre ne sera plus comptabilisé dans l'effectif du club.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste seront réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en Juin 2020 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'Article 34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Application de l'Article 35 : Tout arbitre formé par un club (1^{ère} licence) qui quitte celui-ci autre que pour un motif de violence ou de atteinte à l'éthique, continue à couvrir son club formateur pendant deux saisons sous réserves de accomplissement des obligations au niveau du nombre de rencontres à effectuer. Ce bénéfice est automatiquement signifié dans les procès-verbaux et pris en compte lors de l'étude des dossiers de mutations.



Ci-dessous, la liste des clubs en infraction au 31/08/2020 :

DÉPARTEMENTAL 1

- **AUVEZERE MAYNE FC** : *manque 1 arbitre (2^{ème} année)*
- **CA CHAMBOULIVE** : *manque 2 arbitres (3^{ème} année)*
- **CA EGLETONS** : *manque 2 arbitres (2^{ème} année)*
- **US LE LONZAC** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*

DÉPARTEMENTAL 2

- **AS MERCOEUR** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **AS USSEL TURCS** : *manque 1 arbitre (3^{ème} année)*

DÉPARTEMENTAL 3

- **CA BRIGNAC** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **AS VITRAC/CORREZE** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **A ESTIVAUX/ST PARDOUX** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **CA EYGURANDE/MERLINES** : *manque 1 arbitre (2^{ème} année)*
- **ES LAPLEAU** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **AS MAUSSAC** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **AS MEYSSAC** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*
- **AL MONTAIGNAC** : *manque 1 arbitre (1^{ère} année)*

Fin de la réunion à 18 H 45.

Le Secrétaire de Séance
J. LAVAL

Le Président de la Commission
L. LAFLAQUIERE





COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 22 Septembre 2020

Présents :

Président : M. LEYGE Marc.

MM. FARGES Claude . SALANIE Jean-Michel.

Excusés : Mme BRAGA Nadine . TRONCHE Adeline . MM. BOUDET Alexandre.

1/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION :

Le Président de la Commission Marc LEYGE présente les membres de la Commission et définit son rôle :

- Établit les règlements et organise les compétitions seniors ;
- Organise les tirages des coupes départementales ;
- Homologue les compétitions Seniors ;
- Gère les déclarations de matchs amicaux et tournois.

2/ CHALLENGE VETERANS :

La Commission propose aux clubs un Challenge Vétérans avec des équipes composées de licenciés Vétérans (licenciés qui sont âgés de plus de 35 ans).

Elle va adresser aux clubs un sondage pour savoir s'ils sont intéressés par cette proposition.

Un règlement et un calendrier de la compétition seront établis suivant les réponses.

3/ TIRAGE DE LA COUPE DE LA CORREZE È TOUR 2 :

Huit rencontres à disputer les 3 et 4 Octobre 2020 sur le terrain du premier nommé.

- AS MEYSSAC / AS MERCOEUR
- AS MAUSSAC / AS VITRAC/CORREZE
- AMACS BRIVE / CA BRIGNAC
- FC COSNAC / APCS BRIVE MAHORAIS
- ES LAPLEAU / ENT TROCHE/VIGEOIS
- ES LIGINIAC / AS ST VIANCE
- AS MARCILLAC-CLERGOUX / FC OBJAT
- ES SOURSAC / AS USSEL TURCS

**4/ TIRAGE DE LA COUPE MAURICE LEBLANC È TOUR 2 :**

Huit rencontres à disputer les 3 et 4 Octobre 2020 sur le terrain du premier nommé.

- AS BEYNAT 2 / ESA BRIVE 3
- AC VARETZ 2 OU A ESTIVAUX/ST PARDOUX / AS ST MARTIAL
- ES USSAC 2 / FC ST JAL
- ES USSEL 2 / CS ALLASSAC 2
- ASPO BRIVE 2 / ASV MALEMORT 2
- FC AUVEZERE MAYNE 2 / FC FAVARS/ST MEXANT
- PEYRELEVADE / FC ARGENTAT 2
- LARCHE/MANSAC 2 / US LANTEUIL 2

5/ TIRAGE DU CHALLENGE DES RESERVES È TOUR 1 :

Cinq rencontres à disputer les 3 et 4 Octobre 2020 sur le terrain du premier nommé.

- CA CHAMBOULIVE 2 / CA MEYMAC 3
- AS VITRAC/CORREZE 2 / US LE LONZAC 2
- APCS BRIVE MAHORAIS 2 / ES SOURSAC 2
- ES BRIVE PORTUGAIS 2 / CA BRIGNAC 2
- AS USSEL TURCS 2 / FC OBJAT 2

Le Secrétaire de Séance
C. FARGES

Le Président de la Commission
M. LEYGE





REPRISE U7

Phase 1 : 1 Journée de Rentrée et 1 Plateau

DATES RETENUES 3/10/2020 È 17/10/2020

Les « Poules » restent les mêmes sur les 2 dates.

1/ JOURNEE DE RENTREE du 3 OCTOBRE 2020 :

- Voir document PDF joint au mail pour l'organisation de la matinée.
- Les « récompenses » sont à récupérer au District (Fascicules Foot pour les licenciés U7).

2) S'entendre entre clubs pour le Plateau du 17 Octobre 2020.

3) Plateaux à 14 H 00. Possibilité de jouer le matin à 10 H 30 en cas d'accord de tous les Educateurs ou d'indisponibilité des terrains l'après-midi.

4) Temps de jeu total : 40 minutes : 4 x 10 ou 5 x 8

5/ TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).

6/ BIEN PENSER A SE CONCERTER AVANT LE DEBUT DU PLATEAU pour définir comment il va se jouer (équipes par niveaux, équipes mixées, rappel des règles du jeu).

ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!

- Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions.
- Les faire progresser avant de penser au résultat
- Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'autre côté.

L'équipe soulignée et citée en premier reçoit.

Prévenir et communiquer avec les autres collègues Educateurs en cas de souci.
Merci pour eux.

JOURNEE DE RENTREE

RDV : 10 H 00 . DEBUT 10 H 15

NE PAS FAIRE QUE DU MATCH SUR LA JOURNEE DE RENTREE.



VOUS POUVEZ VOUS SERVIR DU DOCUMENT PDF JOINT AU MAIL . SOYEZ INVENTIF
CA DOIT ETRE UN PLATEAU SPECIAL POUR LES ENFANTS.

Le premier nommé en gras reçoit.

S'arranger ensuite pour décider du lieu des 2 plateaux suivants

ES Liginiac . ES Ussel . CA Meymac . CA Egletons.

AS Marcillac/Clergoux . A.J.A.X. . FC Cornilois/Ste Fortunadais . USF Albussac/Neuville .
EF Beynat/Lanteuil.

ES Nonards . AS Meyssac . FC Cosnac . ASV Malemort.

Tulle FC . ES Monédières . FC Favars/St Mexant.

AS Jugeals/Noailles . O. Larche la Feuillade . ESA Brive . FC Cublac.

SS Ste Féréole/St Hilaire . Ent. du Barreau . ES Ussac . ASPO Brive.

US Donzenac . AC Varetz . AS St Pantaléon . CA Brignac

CG Ent. des Vergers Foot 19 . JS Vézère Ardoise . FC Objat.

Plateau 1 le 17/10/2020 (s'entendre pour savoir qui reçoit).

La Commission Technique/Jeunes





REPRISE U9

Phase 1 : 1 Journée de Rentrée et 2 Plateaux

DATES RETENUES 3/10/2020 È 10/10/2020 È 17/10/2020

Les « Poules » restent les mêmes sur les 3 premières dates.

1/ JOURNEE DE RENTREE du 3 OCTOBRE 2020 :

- Voir document PDF joint au mail pour l'organisation de la matinée.
- Les « récompenses » sont à récupérer au District (Fascicules Foot pour les licenciés U9).

2) Se rencontrer entre clubs pour les Plateaux des 10 et 17 Octobre 2020.

3) Plateaux à 14 H 00. Possibilité de jouer le matin à 10 H 30 en cas d'accord de tous les Educateurs ou de disponibilité des terrains l'après-midi.

4) Temps de jeu total : 50 minutes : 5 x 10q

5/ TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).

6/ BIEN PENSER A SE CONCERTER AVANT LE DEBUT DU PLATEAU pour définir comment il va se jouer (équipes par niveaux, équipes mixées, rappel des règles du jeu).

ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!

- Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions.
- Les faire progresser avant de penser au résultat
- Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'autre côté.

L'équipe soulignée et citée en premier reçoit.

Prévenir et communiquer avec les autres collègues Educateurs en cas de souci.
Merci pour eux.

JOURNEE DE RENTREE ET PLATEAUX

RDV : 10 H 00 . DEBUT 10 H 15

NE PAS FAIRE QUE DU MATCH SUR LA JOURNEE DE RENTREE.



VOUS POUVEZ VOUS SERVIR DU DOCUMENT PDF JOINT AU MAIL . SOYEZ INVENTIF
CA DOIT ETRE UN PLATEAU SPECIAL POUR LES ENFANTS.

Le premier nommé en gras reçoit.

S'arranger ensuite pour décider du lieu des 2 plateaux suivants

EF Beynat/Lanteuil - A.J.A.X - ES Nonards - AS Meyssac

ASPO Brive - ES Ussac - JS Vézère Ardoise

ES Ussel - CA Eygurande - ES Liginac

O. Larche la Feuillade - CA Brignac - US Donzenac

US St Clément . FC Favars/St Mexant - SS Ste Féréole/St Hilaire

CA Meymac - AS Marcillac/Clergoux - CA Egletons

ASV Malemort - Tulle FC - FC Cornilois Fortunadais

FC Cublac - AS Jugeals/Noailles - AS St Pantaléon (1^{er} groupe) - Cosnac FC (1^{er} groupe)

ESA Brive (1^{er} groupe) - Varetz AC - FC Cosnac (2^{ème} groupe)

AS St Pantaléon (2ème Groupe) - Ent du Barreau - ESA Brive (2^{ème} groupe)

FC Objat - GJ Vergers Foot 19 - ES Monédières

La Commission Technique/Jeunes





REPRISE U11

Phase 1 : 1 Journée de Rentrée et 2 Plateaux

DATES RETENUES

3/10/2020 È 10/10/2020 È 17/10/2020

Les « Poules » restent les mêmes sur les 3 premières dates. 2 niveaux de pratique seront proposés pour la 2^{ème} Phase.

1/ JOURNEE DE RENTREE du 3 OCTOBRE 2020 :

- Voir document PDF joint au mail pour l'organisation de la matinée.
- Les « récompenses » sont à récupérer au District (calendriers pour les licenciés).

PLATEAUX :

2) Temps de JEU total : 50 minutes répartis comme suit :

- . 2 matches de 25 par équipe pour le plateau de 3 ou 4 (si 2 équipes de chaque club).
- . 3 matches de 16 pour les plateaux de 4 ou au pire 4 matches de 12 pour les plateaux à 5.

3) En fonction de cela, à vous de définir les rencontres en sachant que les équipes d'un même club ne sont pas obligées de se rencontrer.

4) TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).

5) PHASE 1 =

- DEFI JONGLAGE Journées impaires** selon le BASIC fourni en pièce jointe.
3 essais par joueur/aucun rattrapage/s'arrêter à 20 contacts sans rattrapage, départ libre.
- DEFI CONDUITE Journées paires** selon le BASIC.

ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!

- Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions.
- Les faire progresser avant de penser au résultat
- Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'autre côté.

L'équipe soulignée et citée en premier reçoit.

Prévenir et communiquer avec les autres collègues Educateurs en cas de souci.

Merci pour eux.



JOURNEE DE RENTREE ET PLATEAUX

RDV : 10 H 00 . DEBUT 10 H 15

NE PAS FAIRE QUE DU MATCH.

VOUS POUVEZ VOUS SERVIR DU DOCUMENT PDF JOINT AU MAIL . SOYEZ INVENTIF
CA DOIT ETRE UN PLATEAU SPECIAL POUR LES ENFANTS.

Le premier nommé en gras reçoit.

S'arranger ensuite pour décider du lieu des 2 plateaux suivants

AJAX . AS Beynat/Lanteuil . AS Beynat/Lanteuil . USF Albussac/Neuville

ES Ussac . US Donzenac . US Donzenac . FC Objat

CA Brignac . O. Larche la Feuillade . O. Larche la Feuillade . FC Cublac

ES Monédières . Tulle FC . Tulle FC . GJ Ent des Vergers Foot 19

CA Eygurande . ES Ussel . ES Ussel . ES Liginiac

CA Egletons . CA Meymac . AS Marcillac/Clergoux . AS Vitrac/Corrèze

FC Cornillois Fortunadais . AS Mercoeur . ES Nonards . ES Nonards

AS Meyssac . AS Jugeals/Noailles . AS Jugeals/Noailles . ASV Malemort

Favars/St Mexant . Ste Féréole/St Hilaire . Ste Féréole/St Hilaire . US St Clément

ESA Brive . Tulle FC . Tulle FC . AS Jugeals/Noailles

Cosnac FC . Cosnac FC . ASPO Brive . ASPO Brive

Ent. du Barreau . GJ Vergers Foot 19 . GJ Vergers Foot 19 . ASPO Brive

AC Varetz . AC Varetz . ESA Brive . ESA Brive

JSVA . JSVA . AS St Pantaléon . AS St Pantaléon

La Commission Technique/Jeunes





REUNION ANNUELLE DES ARBITRES



Elle se tiendra le
VENDREDI 16 OCTOBRE 2020
à 20 H h00
Salle de l'Auzelou
à TULLE

Présence indispensable de tous les Arbitres Corrégiens.

Compte-tenu des circonstances sanitaires actuelles, le port du masque est obligatoire.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





PARTENAIRES PRIVES

la montagne

SAT CONCEPT
L'ère du Numérique

Audiévisuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique

SDEL
LIMOUSIN

citéos

17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95

A Baie fenêtre

L'artisan de votre confort

**A BAIE C. FENETRES
PVC- ALU - BOIS
6 Rue Marcelin ROCHE
19100 BRIVE
Tél:05.55.17.68.57
Fax:05.55.17.69.78**

le 5
Bar de nuit



PARTENAIRES PRIVES

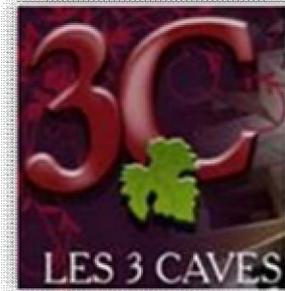


Garage **POUJET**





PARTENAIRES PRIVES





PARTENAIRES PRIVES

Intermarché
SUPER

operlis
CREDIT


AEL
Bureautique
PARTENAIRE
RICOH
★★★ EXPERT
PHOTOCOPIEUR
MOBILIER bureau
Papeterie aux entreprises
05.55.24.04.12
BRIVE
ZI MARQUISE BRIVE

crit

Travaillons ensemble

RÉSEAU
Krill
100 % gourmand

AUTOCONTROL
L'INSPECTION TECHNIQUE

SCIERIE
LEYGE

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.53.70.42
m-v-construction@orange.fr



PARTENAIRES PRIVES





PARTENAIRES PRIVES



YVES JONCOUX
 CARROSSERIE POIDS LOURDS
 SERRURERIE GENERALE
 portails/ clôture/pose de porte sectionnelle
 LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS
 TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : yves.joncoux@wanadoo.fr
 Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z
 N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705





PARTENAIRES PRIVES



ÉCO SOLAIRE

ÉCO SOLAIRE

Panneaux solaires photovoltaïques
Maintenance photovoltaïque

Boulevard Pasteur - 15200 Mauriac
Tél. 04 71 40 42 34 - 06 45 73 80 94
E-mail : sarleco.solaire@orange.fr



Siège Social - 19200 USSÉL
Tel. 05 55 72 28 30
 Fax 05 55 72 15 91
 email : keskin19@orange.fr
 www.keskin-varl.com
 Présent sur dpt 19-63-15-23



MAAD Architectes
 Rond point du Colombier
 19600 Saint Pantaléon de Larche
 05.55.88.36.15



PARTENAIRES PRIVÉS

